

CONSEIL CULTUREL  
DE LA  
COMMUNAUTÉ CULTURELLE FRANÇAISE

Session de 1971-1972

23 JUIN 1972

**Budget des Affaires Culturelles  
de la communauté culturelle française pour l'année budgétaire 1972  
— SECTEUR COMMUNICATIONS —**

**PROJET DE DECRET**

BAUDOUIN,

Roi des Belges,

*A tous, présents et à venir, SALUT.*

Sur la proposition de Notre Vice-Premier Ministre, de Notre Ministre des Finances, de Notre Ministre des Communications et de Notre Secrétaire d'Etat au Budget et de l'avis de Nos Ministres qui en ont délibéré en Conseil,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Vice-Premier Ministre, Notre Ministre des Finances et Notre Secrétaire d'Etat au Budget sont chargés de présenter en Notre nom au Conseil culturel de la Communauté culturelle française le projet de décret dont la teneur suit :

TITRE I.

DEPENSES ORDINAIRES.

ARTICLE 1<sup>er</sup>.

Sont affectés aux dépenses ordinaires de l'année budgétaire 1972, afférentes au Secteur Communica-

tions du budget des Affaires culturelles de la Communauté culturelle française et énumérées au titre I du tableau ci-annexé, des crédits s'élevant à la somme de 15.200.000 francs.

TITRE II.

DEPENSES EXTRAORDINAIRES.

ART. 2.

Des crédits d'engagement sont affectés pour un montant de 118.000.000 de francs, répartis conformément au titre II du tableau du présent décret.

ART. 3.

Des crédits d'ordonnancement résultant des obligations contractées en exécution des autorisations accordées par le présent décret et par les lois antérieures sont affectés jusqu'à concurrence de 133.750.000 francs, répartis conformément au titre II du tableau du présent décret.

Donné à Bruxelles, le 23 juin 1972.

BAUDOUIN.

Par le Roi :

*Le Vice-Premier Ministre,*

A. COOLS.

*Le Ministre des Finances,*

A. VLERICK.

*Le Ministre des Communications,*

F. DELMOTTE.

*Le Secrétaire d'Etat au Budget,*

F. VAN ACKER.

## TITRE I. — DEPENSES ORDINAIRES.

(En milliers de francs.)

Art.	LIBELLES	1972 Crédits sollicités		1971	1970	
		par littera	par article	Crédits (années antérieures)	Dépenses (années antérieures)	
SECTEUR COMMUNICATIONS						
PARTIE II.						
EDUCATION PERMANENTE.						
SECTION I.						
COMMISSARIAT GENERAL AU TOURISME.						
CHAPITRE III.						
TRANSFERTS DE REVENUS.						
Transferts de revenus aux ménages.						
33.02	Subventions aux syndicats d'initiative et aux fédérations et ligues touristiques, etc. . . . .			6.700	5.500	4.075
Transferts de revenus aux fonds et aux institutions publiques sans caractère d'entreprise.						
41.01	Tourisme social. — Vacances ouvrières . . . . .			400	336	324
Transferts de revenus aux communes et aux provinces.						
43.01	Subsides aux stations thermales . . . . .			3.100	3.100	3.153
	Total pour le chapitre III. . . . .			10.200	8.936	7.552
CHAPITRE IV.						
TRANSFERTS DE CAPITAUX.						
Transferts de capitaux aux entreprises.						
51.01	Octroi de primes en vue de promouvoir la modernisation ou la construction d'établissements hôteliers . . . . .			5.000	5.000	5.366
	Total pour le chapitre IV . . . . .			5.000	5.000	5.366
	Total pour la Section I. — Commissariat Général au Tourisme.			15.200	13.936	12.918
	Total pour la Partie II. — Education permanente. . . . .			15.200	13.936	12.918
	TOTAL POUR LE TITRE I. — DEPENSES ORDINAIRES DU SECTEUR COMMUNICATIONS . . . . .			15.200	13.936	12.918

## TITRE II. — DEPENSES EXTRAORDINAIRES.

(En milliers de francs.)

Art.	LIBELLES	ENGAGEMENTS				ORDONNANCEMENTS			
		Engagements 1970	Autorisations 1971		Autorisations nouvelles 1972	Ordonnan- cements 1970	Autorisations 1971		Autorisa- tions nouvelles 1972
			Crédits reportés de l'année budgétaire précédente	Crédits adaptés 1971			Crédits reportés de l'année budgétaire précédente	Crédits adaptés 1971	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

## SECTION I.

## TOURISME.

## CHAPITRE III.

## TRANSFERTS DE CAPITAUX.

## Transferts de capitaux aux entreprises.

51.01	Intervention de l'Etat dans le cadre de la réglementation concernant l'octroi de subventions pour la promotion du tourisme social :								
1.	Travailleurs salariés . . . . .	52.244	—	57.200	60.000	25.605	24.851	54.600	93.750
2.	Travailleurs indépendants . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—
51.02	Intervention de l'Etat dans le financement d'acquisitions et de travaux qui contribuent au développement de l'équipement touristique régional . . . . .	14.582	1.458	16.000	43.000	22.758	1.225	16.000	27.500
	Totaux pour le chapitre III . . . . .	66.826	1.458	73.200	103.000	48.363	26.076	70.600	121.250

## CHAPITRE IV.

## INVESTISSEMENTS DIRECTS.

Achats de terrains et  
bâtiments dans le pays.

71.01	Achat de terrains et bâtiments, constructions, équipements et aménagements divers en vue de la création de Centres Touristiques . . . . .	—	—	—	15.000	—	—	—	12.500
	Totaux pour le chapitre IV . . . . .	—	—	—	15.000	—	—	—	12.500
	Totaux pour la section I. — Tourisme. . . . .	66.826	1.458	73.200	118.000	48.363	26.076	70.600	133.750
	TOTAUX POUR LE TITRE II. — DEPENSES EXTRAORDINAIRES DU SECTEUR COMMUNICATIONS . . . . .	66.826	1.458	73.200	118.000	48.363	26.076	70.600	133.750

Vu pour être annexé à Notre arrêté du 23 juin 1972.

BAUDOUIN.

Par le Roi :

*Le Vice-Premier Ministre,*

A. COOLS.

*Le Ministre des Finances,*

A. VLERICK.

*Le Ministre des Communications,*

F. DELMOTTE.

*Le Secrétaire d'Etat au Budget.*

F. VAN ACKER.

## PROGRAMME JUSTIFICATIF

## TITRE I.

## DEPENSES ORDINAIRES.

## PARTIE II.

## EDUCATION PERMANENTE.

## SECTION I.

## COMMISSARIAT GENERAL AU TOURISME.

## CHAPITRE III.

## TRANSFERTS DE REVENUS.

## Transferts de revenus aux ménages.

ART. 33.02. — *Subventions aux syndicats d'initiative et aux fédérations et ligues touristiques, etc.*

## Classification économique :

	1972	1971	1970
	—	—	—
3362 Autres transferts : institutions F	6.700.000	5.500.000	4.075.000
Les crédits ont été calculés sur la base des prévisions suivantes :			
Syndicats d'initiative et groupements régionaux F	2.250.000		
Fédérations provinciales . . . . .			4.375.000
Ligues et associations touristiques . . . . .			75.000
Total . . . F	6.700.000		

L'augmentation doit permettre d'accroître les moyens des groupements régionaux de syndicats d'initiative dans leur sphère d'action.

La quote-part de l'agglomération bruxelloise dans ce crédit est fixée à 500.000 francs.

## Transferts de revenus aux fonds et aux institutions publiques sans caractère d'entreprise.

ART. 41.01. — *Tourisme social. — Vacances ouvrières.*

## Classification économique :

	1972	1971	1970
	—	—	—
410 Transferts de revenus aux fonds et aux institutions publiques sans caractère d'entreprise . . . F	400.000	336.000	324.000

Le crédit est destiné à l'octroi de subventions à des organismes privés pour la propagande en faveur du tourisme social ainsi qu'à l'intervention de l'Etat dans les loyers d'établissements de tourisme par relais.

## Transferts de revenus aux communes et aux provinces.

ART. 43.01. — *Subsides aux stations thermales.*

## Classification économique :

	1972	1971	1970
	—	—	—
435 Autres contributions spécifiques F	3.100.000	3.100.000	3.153.000

Le crédit sollicité est destiné au développement de l'équipement technique des stations thermales.

## CHAPITRE IV.

## TRANSFERTS DE CAPITAUX.

## Transferts de capitaux aux entreprises.

ART. 51.01. — *Octroi de primes en vue de promouvoir la modernisation ou la construction d'établissements hôteliers.*

## Classification économique :

	1972	1971	1970
	—	—	—
512 Entreprises privées . . . . F	5.000.000	5.000.000	5.366.000

Le crédit est destiné à stimuler, par voie de subsides, la modernisation de l'équipement hôtelier et les travaux de nature à promouvoir l'étalement des vacances.

## TITRE II.

## DEPENSES EXTRAORDINAIRES.

## SECTION I.

## TOURISME.

## CHAPITRE III.

## TRANSFERTS DE CAPITAUX.

## Transferts de capitaux aux entreprises.

ART. 51.01. — *Intervention de l'Etat dans le cadre de la réglementation concernant l'octroi de subventions pour la promotion du tourisme social.*

## 1. Travailleurs salariés.

## Classification économique :

512 Transferts de capitaux aux entreprises privées.

Programme initial : néant.

Programme ajusté : 297.000.000 de francs.

Engagements :

Engagements 1969 et antérieurs . . . . .	F 126.709.666
Engagements 1970 . . . . .	52.244.000
Crédits 1970 reportés à l'année budgétaire 1971. . . . .	—
Crédits ajustés 1971 . . . . .	57.200.000
Autorisations nouvelles . . . . .	60.000.000

Plafond nouveau d'engagement . . . . . F 296.153.666

## Ordonnancements :

Ordonnancements 1969 et antérieurs . . . . .	F	59.480.475
Ordonnancements 1970 . . . . .		25.605.000
Crédits 1970 reportés à l'année budgétaire 1971 . . . . .		24.851.000
Crédits ajustés 1971 . . . . .		54.600.000
Autorisations nouvelles 1972 . . . . .		93.750.000

Plafond nouveau d'ordonnement . . . . . F 258.286.475

Les crédits doivent permettre d'intervenir dans les dépenses afférentes à la réalisation, à l'extension, à l'équipement, etc., d'établissements destinés au tourisme social, secteur des travailleurs salariés.

## 2. Travailleurs indépendants.

*Classification économique :*

512 Transferts de capitaux aux entreprises privées.

Programme initial : néant.

## Engagements :

Engagements 1969 et antérieurs . . . . .	F	—
Engagements 1970 . . . . .		—
Crédits 1970 reportés à l'année budgétaire 1971 . . . . .		—
Crédits ajustés 1971 . . . . .		—
Autorisations nouvelles 1972 . . . . .		—

Plafond nouveau d'engagement . . . . . —

## Ordonnancements :

Ordonnancements 1969 et antérieurs . . . . .	F	—
Ordonnancements 1970 . . . . .		—
Crédits 1970 reportés à l'année budgétaire 1971 . . . . .		—
Crédits ajustés 1971 . . . . .		—
Autorisations nouvelles 1972 . . . . .		—

Plafond nouveau d'ordonnement . . . . . F —

ART. 51.02. — *Intervention de l'Etat dans le financement d'acquisitions et de travaux qui contribuent au développement de l'équipement touristique régional.*

*Classification économique :*

512 Transferts de capitaux aux entreprises privées.

Programme initial : néant.

Programme ajusté : 138.000.000 de francs.

## Engagements :

Engagements 1969 et antérieurs . . . . .	F	62.733.950
Engagements 1970 . . . . .		14.582.000
Crédits 1970 reportés à l'année budgétaire 1971 . . . . .		1.458.000
Crédits ajustés 1971 . . . . .		16.000.000
Autorisations nouvelles 1972 . . . . .		43.000.000

Plafond nouveau d'engagement . . . . . F 137.773.950

## Ordonnancements :

Ordonnancements 1969 et antérieurs . . . . .	F	28.011.856
Ordonnancements 1970 . . . . .		22.758.000
Crédits 1970 reportés à l'année budgétaire 1971 . . . . .		1.225.000
Crédits ajustés 1971 . . . . .		16.000.000
Autorisations nouvelles 1972 . . . . .		27.500.000

Plafond nouveau d'ordonnement . . . . . F 95.494.856

Les crédits sont sollicités afin de favoriser le développement de l'équipement touristique régional dans le cadre d'une politique de valorisation économique et sociale.

La quote-part de ce crédit réservée à Bruxelles s'élève à 1.500.000 francs.

## CHAPITRE IV.

## INVESTISSEMENTS DIRECTS.

## Achats de terrains et bâtiments dans le pays.

ART. 71.01. — *Achat de terrains et bâtiments, constructions, équipements et aménagements divers en vue de la création de centres touristiques.*

*Classification économique :*

71. Achat de terrains et bâtiments dans le pays.

Programme initial : 15.000.000 de francs.

## Engagements :

Engagements 1969 et antérieurs . . . . .	F	—
Engagements 1970 . . . . .		—
Crédits 1970 reportés à l'année budgétaire 1971 . . . . .		—
Crédits ajustés 1971 . . . . .		—
Autorisations nouvelles 1972 . . . . .		15.000.000

Plafond nouveau d'engagement . . . . . F 15.000.000

## Ordonnancements :

Ordonnancements 1969 et antérieurs . . . . .	F	—
Ordonnancements 1970 . . . . .		—
Crédits 1970 reportés à l'année budgétaire 1971 . . . . .		—
Crédits ajustés 1971 . . . . .		—
Autorisations nouvelles 1972 . . . . .		12.500.000

Plafond nouveau d'ordonnement . . . . . F 12.500.000

Crédits destinés à financer la réalisation de complexes de loisirs, due à l'initiative de l'Etat, sans participation financière des communautés locales ou régionales.